

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02058
Numéro SIREN : 832 935 100
Nom ou dénomination : &Friends

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2024 sous le numéro de dépôt 4413

&Friends
Société par actions simplifiée
au capital de 14 000 euros
Siège social : 6 rue Chateaurenault,
35000 RENNES
832 935 100 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DU 29 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

LE VINGT-NEUF FEVRIER,

A DIX HEURES (10H00),

Les associés de la **société &Friends** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 6 rue Chateaurenault, 35000 RENNES, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur Martin BRAUN, titulaire de700 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
Madame Audrey POULIQUEN, titulaire de700 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
Total des actions des associés présents : 1 400 actions sur les 1 400 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par **Madame Audrey POULIQUEN**, en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DS
AP

DS
MB

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le lecture du rapport de la Présidente, constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Madame Audrey POULIQUEN

DocuSigned by:
Audrey POULIQUEN
819D9C3D6563425...

Monsieur Martin BRAUN

DocuSigned by:
Martin BRAUN
61B009894EE147B...

DS
ap

DS
MB